

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le **16 FEV. 2021**

ID : 029-200076669-20210204-2021_007-DE



**Délibération n°2021-007
Comité syndical du 4 février 2021**

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET DU SPIC (M4)

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 4 février 2021 à 14h30, Salle du Patronage Laïque à Pont l'Abbé.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

| | |
|-------------------------------------|--|
| Présents | Thierry MAVIC, Stéphane LE BOURDON, Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ, Nathalie CARROT-TANNEAU, Nicole ZIEGLER, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Yannick SELLIN, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Eric BOSSER, Philippe AUDURIER |
| Excusés | Claude JAFFRE, Michel LOUSSOUARN, Yvan MOULLEC |
| Excusés ayant donnés pouvoir | Frédérique BONNARD-LE FLOC'H donnant pouvoir à Michaël QUERNEZ, Jacques FRANCOIS donnant pouvoir à Nicole ZIEGLER, Karim GHACHEM donnant pouvoir à Gaël LE MEUR |

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité par l'inscription du résultat de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, de l'excédent de la section d'investissement, des restes à réaliser et de la prévision d'affectation du résultat.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2020 du budget du SPIC, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le payeur départemental, s'établissent de la manière suivante :

| | RESULTAT DE L'EXERCICE | RESTES A REALISER (EN DEPENSES) |
|----------------|------------------------|------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 32 925,53 | - |
| INVESTISSEMENT | 21 073,94 | - |

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2019, le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'établit de la manière suivante :

| | RESULTAT REPORTE | RESULTAT DE L'EXERCICE | RESULTAT DE CLOTURE (CUMULE) |
|----------------|------------------|------------------------|---------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 72 989,15 | 32 925,53 | 105 914,68 |
| INVESTISSEMENT | 48 926,83 | 21 073,94 | 70 000,77 |

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité syndical devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2020.

En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille en date du 21 janvier 2021 ;

Considérant les résultats provisoires d'exécution du budget du SPIC ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical :**

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 pour le budget SPIC ;
- **DECIDE** de reprendre ce résultat et de reporter la somme de 85 914,68 € en section de fonctionnement et 20 000,00 € en section d'investissement.

Le budget primitif de l'exercice approuvé par la délibération n°2021-008 tient compte de cette reprise anticipée des résultats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Signé par : Michaël Quernez
Date : 16/02/2021
Qualité : ORDONNATEUR

Michaël Quernez